

A propos des bords de Marne

La publication, la semaine dernière, de notre information sur l'urbanisation future de la ville a provoqué chez M. Lucien Follet, président de l'Association des riverains des bords de Marne, une réaction aussi rapide que vive.

Il nous a adressé un long papier intitulé : Osons la vérité ! sur les bords de Marne à Chelles.

" Osons la vérité ! sur les bords de Marne à Chelles

Si un des buts premiers, de l'aménagement des berges de la Marne avait été de protéger les riverains Chellois des débordements intempestifs de la rivière, par exemple, nul doute que la priorité aurait été donnée au quai des Mariniers, c'est le plus inondé.

Seulement voilà, il fallait montrer la magnificence d'un aménagement " sans expropriation pour commencer " une vitrine du futur ; c'est une des raisons probables de l'aménagement prioritaire du quai et du quartier Auguste-Prévost (encore et toujours attirer les investisseurs ? du bonus pour les uns, la valise pour les autres)...

En effet, le P.O.S. du quai de Mariniers prévoit " du paramédical sans restriction du nombre futur d'habitants avec une surface de constructibilité au sol de 50 % des terrains " cela en zone inondable. Si la Z.A.C. des Bords de Marne passait, en 1992, même sans Marina, avec son obligatoire D.U.P. et son cortège d'expropriations, les aménagements se seraient poursuivis selon la logique qui les avait initiés, aussi bien sur le quartier du Quai des Mariniers que sur le quartier des Iles-Mortes. Le tout devant être achevé en décembre 1995.

Le tribunal administratif de Versailles a annulé cet endroit du P.O.S. en juin 1993.

Ainsi, aujourd'hui, la situation paradoxale de l'aménagement des trois quartiers des bords de Marne impose cette constatation terrible : la tranche n° 3, depuis la rivière, bar des Iles, jusqu'au lac, n'a jamais été incluse dans une étude, ni de coût d'aménagement de la berge du quartier, ni d'éventuelles subventions de la région ou du département.

" Le projet portait effectivement à l'époque sur l'ensemble du secteur urbanisable compris entre le pont de Gournay et la base de loisirs de Vaires. Mais les études engagées sur le domaine privé (projet de Z.A.C.) ont par la suite été abandonnées " (M. Besnir, chargé de mission à la S.E.S.M.).

Un " futur contrat " est donc envisagé actuellement par la nouvelle municipalité, depuis la rivière, bar des Iles jusqu'au lac : maîtrise d'ouvrage : département de Seine-et-Marne, maîtrise d'œuvre : service de la navigation de la Seine (que de temps perdu).